



LIVRET D'ACCUEIL 2026-2027



DES NOUVEAUX ARRIVANTS AU LYCÉE FRANÇAIS PIERRE LOTI D'ISTANBUL

.....

*Lycée Français Pierre Loti
d'Istanbul TURQUIE*

MOT DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT - M. Guillaume MOUETTE

Madame, Monsieur,

Nous sommes ravis de vous accueillir dans nos équipes à la rentrée 2026 et je vous souhaite la bienvenue à Istanbul et au Lycée Français Pierre Loti, établissement conventionné de l'AEFE de 1091 élèves et 150 personnels répartis sur deux sites (rive européenne, Beyoglu vers Marmara et Tarabya vers la Mer Noire).

Ce livret d'accueil a été élaboré pour faciliter votre installation et complètera l'appui que vos collègues vous apporteront. Pour les personnels non Turcs, l'obtention du « Work Permit Exemption » est la priorité de votre préparation à l'installation. Cette démarche est complètement dématérialisée et doit être menée dès mai avant votre départ lorsque les instructions vous parviennent. Vous ne pourrez pas rentrer sur le territoire sans l'obtention de votre visa, étape primordiale de la procédure. Le service RH de l'établissement vous accompagnera, une fiche de procédure vous sera adressée et vous permettra de mener à bien la procédure. A votre arrivée, l'établissement vous accompagnera pour la régularisation de vos éventuels ayants droit, par l'obtention d'un permis de séjour.

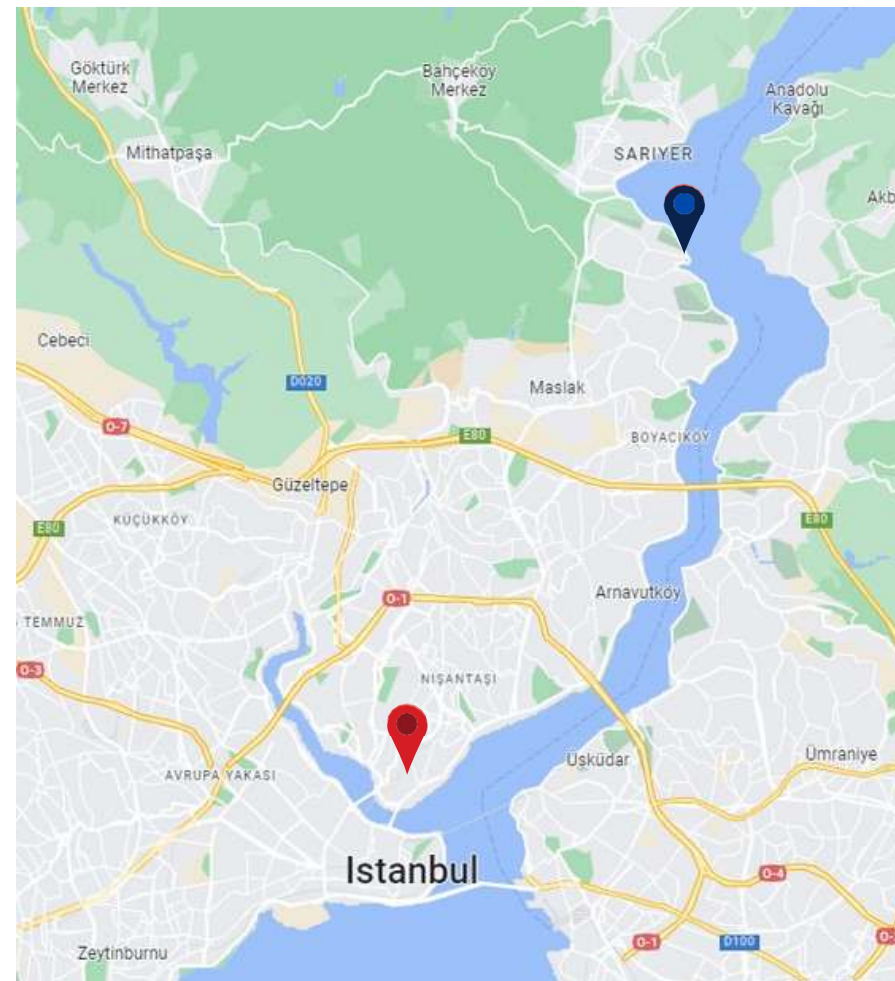
Des sorties du territoire aux congés d'octobre, voire de décembre, peuvent être impossibles en raison d'un blocage administratif. Tout est mis en œuvre pour éviter ces situations.


Une fois ces formalités réalisées, vous pourrez profiter pleinement de ce très beau pays, de sa population très accueillante et de notre établissement dynamique et offrant :

- Pour le site de Tarabya, un magnifique cadre de travail à proximité du Bosphore
- Pour le site de Beyoglu, une immersion dans la vie trépidante Stambouliote et une proximité du cœur historique de la ville

Au plaisir de vous accueillir, bonne installation.

Le chef d'établissement
Guillaume MOUETTE



 **Site de Beyoglu** - Maternelle à CM1
Tomtom Kaptan Sok. Beyoğlu

 **Site de Tarabya** - CM2 à Terminale
Haydar Aliyev Caddesi n°128

AVANT VOTRE ARRIVÉE

VOS CONTACTS

Secrétariat de direction : secret@pierreloti.k12.tr

Secrétariat de direction primaire : primaire@pierreloti.k12.tr

Service Ressources Humaines : dsar@pierreloti.k12.tr

Service financier : daf@pierreloti.k12.tr

Vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement ou le directeur du primaire par le biais des secrétariats.

FORMALITÉS DE VISA DE TRAVAIL ET DE TITRE DE SÉJOUR « IKAMET »

Toutes les formalités d'entrée sur le territoire doivent être réalisées avant votre arrivée en Turquie.

Le délai pour la délivrance de ce visa étant d'environ 8 à 10 semaines, il est essentiel d'entreprendre les démarches auprès des missions consulaires turques les plus proches de votre domicile en France dès que possible (cf. site internet du consulat de Turquie en France pour disposer des éléments et pièces à fournir).

Le visa de travail est délivré lorsque l'unique motif de résidence en Turquie est l'exercice d'un emploi. Il est obligatoire quel que soit le type de contrat ou le statut dont bénéficie l'enseignant.

A noter : le visa de tourisme (ou l'entrée sans visa pour les français) ne permet pas d'obtenir un titre de séjour.

I. DÉMARCHES POUR LE SALARIÉ

Dès la connaissance de votre affectation, vous devez débiter les démarches :

- 1-** Compléter la fiche de renseignements (agent + ayant droit ci-joint)
- 2-** Transmettre au service RH de l'établissement la fiche de renseignements complétée + la copie du passeport (validité d'au moins 3 ans). Le service RH transmet tous ces éléments à l'Ambassade pour établir une attestation et une note verbale.
- 3-** Le service RH vous renvoie l'attestation de l'Ambassade et un document en langue turque qui justifie votre travail en Turquie (vous devez le signer).
- 4-** Depuis le site Internet www.konsolosluk.gov.tr/visa, vous allez remplir un formulaire pour l'obtention d'un rendez-vous au Consulat.

AVANT VOTRE ARRIVÉE

5- Puis déposer votre demande papier au Consulat.

Les lieux de rendez-vous en France, devront être sélectionnés selon les codes postaux.

Pour le Consulat général de Turquie à Paris : codes postaux commençant par 02, 08, 10, 18, 27, 28, 41, 45, 51, 58, 59, 60, 62, 75, 76, 77, 78, 80, 89, 91, 92, 93, 94, 95. Répartition des zones d'affectation des consulats généraux de Turquie en France selon les codes postaux.

Pièces à apporter au Consulat :

- Passeport en cours de validité + la photocopie (une validité de 3 ans est préférable à partir du 1er septembre).
- Une photo d'identité biométrique, à fond blanc, 6cm x 5cm
- Attestation de recrutement de l'Ambassade de France en Turquie (SCAC)
- Contrat de travail signé en turc
- Photocopie de votre dernier diplôme
- Acte de naissance (ou livret de famille)
- Extrait de casier judiciaire

A noter que la liste de pièces à fournir peut être modifiée sans que l'Ambassade de France en Turquie (SCAC) en soit informée au préalable.

Le coût du visa est de 80 Euros pour les passeports de l'UE (tarif susceptible d'être modifié à tout moment). Les paiements se font uniquement en espèces.

6- Après le dépôt du dossier au Consulat de Turquie, vous obtiendrez un numéro de référence.

Dès que vous aurez ce numéro, vous devrez le communiquer au service RH (dsar@pierreloti.k12.tr).

Ensuite vous recevrez un mail détaillé qui précisera les démarches à suivre pour l'obtention de votre permis d'exemption.

7- Attendre le retour du consulat qui vous préviendra de la mise à disposition du passeport avec le visa de travail puis transmettre la page visa au service RH. (dsar@pierreloti.k12.tr)

L'ensemble de la procédure peut prendre jusqu'à trois mois.

II. DÉMARCHES POUR LES AYANTS DROIT

Les membres de votre famille ne peuvent obtenir un visa de séjour qu'après votre régularisation.

Dès que vous disposez de votre permis d'exemption, ils seront pris en charge par notre conseiller juridique.

C'est l'établissement qui transmet la liste des ayants-droit au conseiller juridique pour qu'il prenne contact directement avec vous.

LE JOUR DE VOTRE ARRIVÉE

QUE FAIRE EN ARRIVANT A L'AÉROPORT D'ISTANBUL ?

Istanbul compte deux aéroports : Istanbul Airport (IST/rive européenne - plus proche de nos deux sites) , et Sabiha Gökçen (SAW/rive asiatique).

En Turquie la monnaie est la **Livre Turque**. Si vous n'avez pas eu le temps de faire du change avant votre départ vous pourrez trouver des distributeurs **dans l'aéroport** pour payer les premières dépenses (**les taxis n'acceptent pas toujours les cartes bleues**).

Nous vous déconseillons de faire beaucoup de change à l'aéroport, les taux donnés sont moins avantageux que ceux que vous pourrez trouver en ville.

Ayez sur vous l'adresse exacte de votre hôtel ou de votre lieu de résidence.

COMMENT REJOINDRE LA VILLE ?

1. Les taxis

La course minimum est de 210 TL. La course en taxi jusqu'à Taksim (centre-ville) coûte environs 40 euros (entre 2000 et 2500 TL).

L'aéroport d'Istanbul (IST) est assez excentré. Pour trouver les taxis, dirigez-vous vers les sorties 9 ou 13 où vous verrez une file de taxis jaunes, bleus et noirs.

Les taxis jaunes/oranges sont les taxis standards. En revanche, les prix des taxis turquoise sont 15 % plus élevés que les taxis jaunes et les prix des taxis noirs (vans) sont deux fois plus élevés que ceux des taxis jaunes.

NB : L'aéroport de Sabiha Gökçen, situé sur la rive asiatique est encore plus éloigné du centre-ville.

NB : Istanbul est une mégapole de près de 16 millions d'habitants. L'étalement urbain atteint 5500 km², soit l'équivalent du département du Nord en France.

2. Les navettes Havaist (bus) depuis l'aéroport IST

Vous les trouverez à la sortie de l'aéroport. Les navettes enchaînent des roulements pendant la journée. C'est une autre option pour rejoindre le centre-ville. Le billet pour Taksim est de 426 TL, soit environ 8 euros, payables en espèce ou avec « IstanbulKart » et le trajet dure environ 100 minutes.

LE JOUR DE VOTRE ARRIVÉE

Vous trouverez les bornes devant l'arrêt de la navette à partir desquelles vous pouvez acheter vos billets ou recharger votre « **IstanbulKart** ». C'est la carte de transport public que vous pourrez ensuite utiliser pour tous les moyens de transport publics de la ville (voir page 8). Vous pouvez acheter et/ou recharger votre **Istanbulkart** aux distributeurs de billets situés à l'étage des bus/services de l'aéroport.

3. Les transferts privés

Si vous venez nombreux (spécialement avec des enfants en bas âges, les taxis ne disposent pas de sièges enfants), réserver un transfert privé peut être un bon choix.

Le chauffeur vous attendra à la sortie de votre terminal, cela vous reviendra moins cher que de prendre deux taxis (le nombre de passagers maximum pour un taxi est de 4). Mais sachez qu'il faudra l'appeler par téléphone pour le trouver.

Les transferts privés ont un prix fixe suivant la zone où vous vous rendez et sont très confortables (Mercedes Vito ou VW transporter). Les adresses des sites sont les suivantes :

<https://iviptaxi.com/tr/istanbul-vito-taxi/>

<https://www.istanbullukstaksi.com/>

4. Le métro

Vous pouvez vous rendre à Taksim, Eminonu ou Sultanahmet en métro depuis l'aéroport d'Istanbul (IST). Vous pouvez également vous rendre à Tarabya en métro, en effectuant un changement à la station GAYRETTEPE avec la ligne M2.

Le tarif du métro de l'aéroport d'Istanbul au centre-ville est de 42 TL (environ 0,8€)

Les espèces ne sont pas valides dans le métro, vous ne pourrez payer qu'avec "IstanbulKart" ou avec votre carte de crédit (moyennant un supplément).



S'INSCRIRE AU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À ISTANBUL

L'inscription sur le registre des Français à Istanbul, fortement recommandée, se fait en ligne.

Le consulat se trouve dans le quartier de Taksim, non loin de l'école primaire à Beyoglu. L'adresse est la suivante : Şehit Muhtar, İstiklal Cd. No:8, 34435 Beyoğlu/İstanbul Tel : 0090 312 900 1533

Site du Ministère des affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/turquie/> (**à consulter absolument**)

Site du Consulat français à Istanbul : <https://istanbul.consulfrance.org/>

Vous trouverez également sur le site du consulat les « conseils aux voyageurs », dont il est recommandé de prendre connaissance.

FAIRE SA RENTRÉE AU LYCÉE FRANÇAIS PIERRE LOTI

Date de pré-rentrée : mardi 1er septembre 2026 à 8 h

Rentrée des élèves : le mercredi 2 septembre

Calendrier de l'année scolaire 2026-2027 : Voir notre site Internet

Les services administratifs seront ouverts à partir du mercredi 26 août 2026 à 8 h.

Nous restons à votre disposition pour toute information.

VOTRE INSTALLATION

SE LOGER

Site de Beyoglu : l'un des quartiers historiques de la ville, comprenant celui de Pera et Galata, ainsi que des vestiges historiques et culturels de l'ancienne Constantinople. Les quartiers les plus proches pour se loger sont Cihangir, Gümüssuyu, Besiktas, Sisli, Nisantasi.

Site de Tarabya : se situe en bord de la mer. Les quartiers les plus proches sont Yenikoy, Istiniye et Sariyer.

NB : **Beyoglu** : premier degré jusqu'au CM1 et **Tarabya**, second degré et cycle 3 (CM2) sont distants de près de 20 km.

Les loyers moyens à Istanbul sont compris entre 800 et 2000€, selon la situation géographique et le nombre de pièces.

QUELQUES LIENS UTILES POUR TROUVER VOTRE LOGEMENT

Hurriyet Emlak : <https://www.hurriyetemlak.com/>

Sahibinden : <https://www.sahibinden.com/>

Vous pouvez utiliser Google Traduction pour ces deux sites.

Vous pouvez également contacter des agences immobilières dont nous pourrions vous donner les contacts.

QUE COMPREND LE CONTRAT DE LOCATION EN TURQUIE ?

Recommandation : il est nécessaire d'avoir obtenu votre permis d'exemption pour pouvoir effectuer toutes les démarches d'ouverture d'un compte bancaire, de connexion internet, etc.

Surtout avant de signer votre contrat de bail, vous devez absolument avoir demandé et obtenu du propriétaire le TAPU qui est le document qui prouve que votre bailleur est bien le propriétaire du bien. Sans ce TAPU, vous serez bloqué dans toutes vos démarches ultérieures. Il vous faudra également réclamer le DASK (assurance tremblement de terre que chaque propriétaire doit posséder.)

A noter qu'il y aura ensuite une procédure d'authentification des actes qui sera nécessaire mais qui vous sera expliquée sur place.

VIE PRATIQUE

Pour vous équiper (électroménager, mobilier...), vous trouverez dans les malls de Sisli meci diyekoy, Levent, ... tous les magasins nécessaires. Certains de ces grands centres commerciaux sont accessibles en métro. Ikéa, ou son homologue turc Vivense (moins cher qu'Ikéa et plus original), offre du mobilier standardisé. Les livraisons et montages des matériels achetés font partie des services usuels.

NB : Les services sont très développés en Turquie et se faire livrer est une pratique courante.

Il existe beaucoup de chaînes de supermarchés à Istanbul comme **CarrefourSa, Migros, BIM, SOK** etc.... où vous trouvez tout ce dont vous avez besoin.

Alimentation : Prix légèrement moins chers qu'en France.

NB : De nombreux marchés jalonnent la ville (voir les jours). Nombreux marchés aux poissons. Nombreux restaurants dans toute la ville.

NB : L'eau du robinet n'est pas potable. Nous vous conseillons d'opter pour la livraison de bonbonnes d'eau.

SE SOIGNER

Coût plus élevé qu'en France, mais un système de santé privé moderne et efficace.

Vérifier votre couverture sociale. L'affiliation à un organisme d'assistance pour un rapatriement est indispensable.

LE SPORT

Pour vous informer au sujet des salles de sport d'Istanbul, nous vous suggérons de contacter nos enseignants d'EPS.

Contacts : ahmed.gourari@pierreloti.k12.tr - jacqueline.yaes@pierreloti.k12.tr

SE DÉPLACER

Il existe des transports scolaires ainsi que des transports urbains. Selon le quartier habité, la durée moyenne de transport peut être assez longue et comparable à la situation parisienne (30 à 120 min). Ni l'argent liquide ni la carte bancaire ne sont utilisables dans les transports publics. Pour utiliser l'ensemble des transports en commun à Istanbul (bateaux, métros, autobus, tramways, funiculaires) il faudra vous munir d'une carte magnétique **IstanbulKart**. Vous pouvez l'acheter directement dans les distributeurs présents à l'entrée des stations de tramways et de métro. Vous la trouverez aussi dans les petits kiosques à proximité de toutes les stations de métro, des embarcadères, et aussi des gares routières. Elle coûte environ 3.8 €, il vous faudra ensuite la charger (environ 0.8€ par trajet). Pour plus d'information vous pouvez consulter le site de la municipalité : <https://www.iETT.istanbul/en>

TÉLÉPHONE MOBILE

Il existe plusieurs abonnements comme en France. Les forfaits les plus utilisés sont :

Turkcell (<https://www.turkcell.com.tr/>)

Vodafone (<https://www.vodafone.com.tr/index.php>).

Un numéro de portable turc est obligatoire pour ouvrir un compte bancaire. Le téléphone doit être acheté en Turquie.

ASSOCIATIONS FRANCOPHONES

La liste des associations francophones d'Istanbul est disponible sur le site du Consulat.



Borne pour recharger son "IstanbulKart"



Bienvenue au Lycée Pierre Loti et bonne installation !